

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE



# Le service sanitaire



Les formations en santé  
au service de la prévention



## SÉMINAIRE SUR LE SERVICE SANITAIRE dans la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mardi 4 juin 2019 - Lycée Saint-Exupéry de Marseille


### DOSSIER DE PRESSE

#### CONTACTS PRESSE

**Académie d'Aix-Marseille** : Damien Michel, Responsable du bureau de la communication

04 42 91 71 10 / 06 89 10 02 55

damien.michel@ac-aix-marseille.fr

www.ac-aix-marseille.fr  @acaixmarseille

**Académie de Nice** : Lilia Parisot, Directrice de la Communication  
et de l'Éducation aux Médias, Responsable du Protocole

04 93 53 73 87 - 06 11 47 19 44 / 06 82 05 04 80


lilia.Parisot@ac-nice.fr

www.ac-nice.fr  @AcademieNice

**Agence régionale de Santé PACA** : Brigitte Lopresti

04 13 55 83 71

brigitte.lopresti@ars.sante.fr

www.paca.ars.sante.fr  @ARSPaca



# Sommaire

<b>Un service sanitaire de six semaines pour les étudiants en santé.....</b>	<b>3</b>
Les objectifs du service sanitaire.....	3
Quels étudiants ? .....	4
Les interventions .....	4
Le pilotage du service sanitaire .....	5
L'éducation à la santé .....	6
La Charte d'engagement de l'étudiant en service sanitaire dans un établissement d'enseignement .....	7
<b>La mise en œuvre du service sanitaire au sein de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur ....</b>	<b>8</b>
Quelques dates .....	8
Les établissements d'enseignement supérieur mobilisés dans la région académique .....	9
La répartition des étudiants en 2018-2019 .....	10
Les objectifs et les perspectives envisagés pour 2019-2020 .....	11

# Un service sanitaire de six semaines pour les étudiants en santé

**La fréquence des comportements à risque reste élevée en France** (consommation de tabac, de cannabis, d'alcool, obésité...). Elle est particulièrement prégnante chez les jeunes et parmi les publics les plus fragiles socialement, qui bénéficient d'une moindre sensibilisation aux comportements favorables à la santé, ce qui renforce et pérennise les inégalités de santé.

L'instauration d'un service sanitaire des étudiants en santé (S.S.E.S.) s'inscrit dans le cadre de la [Stratégie nationale de santé](#) dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé.

Il s'agit pour les étudiants en santé de mener des actions de prévention auprès de tout type de public, notamment les plus jeunes et les plus fragiles, sur les thématiques de la nutrition, du tabagisme, de la consommation de drogues et d'alcool, de la promotion de l'activité physique, ou de la vie affective et sexuelle...

## Les objectifs du service sanitaire

Le service sanitaire permet :

- **d'initier tous les futurs professionnels aux enjeux de la prévention et de la promotion de la santé** par l'acquisition de connaissances et de compétences spécifiques ;
- **d'assurer des actions de prévention primaire et de promotion de la santé auprès de publics divers** (écoles, universités, Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendante - EHPAD, entreprises...), notamment les plus fragiles ;
- **de favoriser l'autonomie des étudiants et renforcer le sens de leur engagement dans leurs études ;**
- **de favoriser l'inter-professionnalité et l'interdisciplinarité des étudiants en santé** par la réalisation de projets communs à plusieurs filières de formation.

## Quels étudiants ?

**Depuis la rentrée 2018, le service sanitaire concerne, sur l'ensemble du territoire national, les étudiants en médecine, odontologie, maïeutique, pharmacie, kinésithérapie et soins infirmiers, soit 47 000 étudiants. Pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il concerne 3 500 étudiants.**

Le service sanitaire est intégré dans la maquette de formation en se substituant à des activités pédagogiques et pratiques, sans allongement des cursus.

Un référentiel méthodologique et des outils pédagogiques ont été mis à disposition par Santé publique France, ainsi que de nombreux autres outils développés par les acteurs en région.

## Les interventions

**Le service sanitaire représente l'équivalent de six semaines de formation à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci et dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.**

**Il est obligatoire pour l'obtention du diplôme et se compose de quatre étapes pédagogiques :**

- l'acquisition des compétences théoriques ;
- la préparation du projet ;
- la réalisation de l'action concrète de prévention ;
- l'évaluation de l'action et de l'étudiant.

**Les étudiants en santé interviennent principalement dans des établissements scolaires mais aussi des établissements de santé et d'action sociale, des structures médico-sociales, des lieux de privation de liberté, des entreprises...**

Il ne s'agit pas de faire exécuter des activités de soins aux étudiants mais de leur permettre d'intervenir sur des thèmes prioritaires de santé publique, tels que la vie affective et sexuelle, les comportements d'addiction, l'activité physique et la nutrition...

Les interventions sont préparées et réalisées par des petits groupes d'étudiants issus de différentes filières.

## La mise en œuvre des interventions dans les établissements scolaires :

La préparation aux interventions est réalisée dans les établissements de formation (Facultés, IFSI). La responsabilité est confiée à un enseignant dans chaque établissement de formation. Il est l'interlocuteur des étudiants et des référents scolaires.

**Un ou deux référents scolaires du service sanitaire désignés dans chaque établissement.** En lien avec les référents pédagogiques des établissements d'inscription des étudiants, ils accompagnent les étudiants et assurent la préparation de l'action en lien avec les équipes éducatives et en cohérence avec les projets existants

Les référents pédagogiques des étudiants et les référents scolaires en établissement d'accueil définissent ensemble les modalités opérationnelles de l'action de prévention par les étudiants.

*Cf. parties suivantes : [L'éducation à la santé](#) et [La Charte d'engagement de l'étudiant en service sanitaire dans un établissement d'enseignement](#)*

## Le pilotage du service sanitaire

**La mise en place et le suivi du service sanitaire sont supervisés par un comité national de pilotage et de suivi. Dans chaque région, l'organisation et le suivi sont encadrés par un Comité stratégique régional du service sanitaire, co-présidé par le directeur général de l'agence régionale de santé et par le recteur de la région académique.**

Le chef d'établissement (en collège ou lycée) ou l'inspecteur de l'éducation nationale (dans les écoles) sont garants de la bonne réalisation des actions menées auprès des élèves (dans le cadre de la politique éducative de santé).

Ils sont accompagnés au niveau académique et départemental par les conseillers techniques établissements vie scolaire (PVS), infirmiers et médecins.

Chaque structure d'accueil où se déroule une intervention de prévention signe une convention avec l'établissement d'enseignement des étudiants pour chaque action du service sanitaire.

**Ainsi, en milieu scolaire cette convention est signée entre le chef d'établissement (pour les collèges et lycées) ou la Direction des services départementaux de l'Education nationale (pour les écoles) et l'établissement de formation de l'étudiant.**

## L'éducation à la santé

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), d'établissement ou inter-dégrés, est le lieu stratégique de réflexion et d'organisation des projets de promotion de la santé. En effet, il s'agit d'inscrire les interventions des étudiants en santé dans un continuum éducatif, en lien avec les enseignements.

**Aussi bien sur le temps de la classe que sur un temps éducatif hors classe, l'étudiant doit intervenir en co-animation avec un personnel de l'école/établissement** (l'enseignant de la classe, le professeur documentaliste, le conseiller principal d'éducation, l'infirmier...).

En préparation de son intervention, l'étudiant peut aussi assister à des séquences pédagogiques menées par un enseignant, afin d'appréhender des compétences de conception d'activités éducatives collectives, de prise en main d'un groupe d'élèves, d'expression et de mobilisation d'un auditoire.

À partir des éléments qui lui sont fournis, l'étudiant peut :

- contribuer à l'analyse des besoins des élèves en matière de prévention ;
- développer des objectifs opérationnels à partir des axes définis dans le cadre d'un projet déjà en cours ;
- intervenir en co-animation auprès des élèves après l'avoir préparée avec l'enseignant de la classe, l'infirmier, le médecin ou le CPE de l'établissement. La co-animation est une modalité permettant d'accompagner l'étudiant, notamment lors de ses premières interventions, et de rassurer les parents sur le cadre éthique.

La validation de l'action de prévention est effectuée par l'établissement d'inscription de l'étudiant après avis du responsable de la structure d'accueil (grille d'évaluation) dans laquelle l'action a été réalisée.

**Des fiches portant sur des thématiques à privilégier ont été réalisées à l'attention des étudiants afin de les aider à construire leurs projets et interventions :**

- l'éducation à l'alimentation ;
- la promotion de l'activité physique ;
- la prévention des conduites addictives ;
- l'éducation à la sexualité ;

Au-delà de ces thématiques, d'autres sujets, suivant l'origine des étudiants et dans le cadre du respect des besoins identifiés par l'établissement d'enseignement, peuvent être abordés : l'hygiène bucco-dentaire, la protection contre le bruit, l'utilisation raisonnée des écrans, les troubles du sommeil, la sensibilisation aux dépistages, les troubles visuels...

## La Charte d'engagement de l'étudiant en service sanitaire dans un établissement d'enseignement

Lors de ses interventions auprès d'élèves dans un établissement d'enseignement, l'étudiant en service sanitaire s'engage à garder une posture neutre et éducative, à développer sa capacité d'écoute et à ne pas faire référence à ses expériences personnelles.

Dans le cadre d'une intervention réalisée auprès d'élèves, l'attention de l'étudiant est portée sur les points suivants :

- s'assurer de la cohérence de l'intervention dans le cadre de la politique éducative de santé inscrite dans le projet d'école ou d'établissement ;
- intervenir en binôme avec un membre de l'équipe éducative ;
- avoir préparé en amont l'intervention en lien avec son binôme de l'équipe éducative, tant sur les contenus et outils pédagogiques que sur les modalités de la co-animation ;
- adapter l'intervention à l'âge et à la maturité des élèves ;
- réaliser un retour d'expérience auprès du chef d'établissement ou de l'I.E.N afin de réajuster les modalités d'interventions futures.

Lors de son intervention auprès d'élèves, l'étudiant doit veiller à :

- instaurer et assurer dans le groupe un climat de confiance ;
- inviter les élèves à respecter la parole de chacun, tant durant la séance qu'à son issue ;
- encourager les échanges et l'élaboration commune des réponses à partir des préoccupations des jeunes ;
- respecter chacun, autant dans la prise de parole que dans le silence ;
- permettre aux enfants et aux jeunes de repérer ce qui relève de la sphère privée et de la sphère publique, et maintenir les échanges dans la sphère publique : ce qui est débattu dans le groupe doit pouvoir être entendu par tous dans l'institution ;
- assurer le relais auprès d'un adulte de l'école ou établissement en cas de révélation par un élève d'une difficulté, d'une souffrance, voire d'une maltraitance ;
- s'appuyer sur les valeurs laïques et humanistes et les lois qui en découlent.

Il ne s'agit ni de travailler « pour » ou « sur » les élèves mais « avec » eux dans une démarche basée sur la confiance dans leurs compétences, visant à développer l'estime de soi et la capacité à faire des choix personnels.



# La mise en œuvre du service sanitaire au sein de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Quelques dates

La mise en œuvre réussie du Service sanitaire au sein de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur est le fruit d'un travail entre les différents partenaires qui s'est déroulé en amont et tout au long de l'année scolaire 2018-2019.

- **Janvier 2018** : rapport du professeur Loïc Vaillant « Mise en œuvre du service sanitaire pour les étudiants en santé » ;
- **15 mai 2018** : réunion pour la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur comprenant :
  - le professeur Loïc Vaillant ;
  - le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur,
  - l'Agence Régionale de Santé PACA,
  - des représentants de la faculté des sciences médicales et paramédicales de Marseille, de la faculté de pharmacie, de la faculté d'odontologie d'Aix-Marseille Université, des IFSI de la région et autres partenaires ;
- **12 juin 2018** : publication officielle du décret (n° 2018-472) et de l'arrêté relatifs au service sanitaire des étudiants en santé ;
- **Juin-juillet 2018** : réunions de mise en œuvre du dispositif entre les partenaires, sous l'égide de l'ARS et de l'Education nationale ;
- **Juin-août** : préparation des programmes d'enseignement dans les facultés et IFSI. Exemple : enseignement mutualisé entre les filières de médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique et de kinésithérapie.
- **Fin juin et fin août 2018** : annonces sur le service sanitaire aux chefs d'établissements
- **Septembre 2018** : questionnaire envoyé aux établissements (écoles, collèges, lycées) pour les solliciter en vue de l'accueil des étudiants en santé ;
- **Septembre 2018** : début du programme d'enseignement dans les facultés et dans les IFSI ;
- **Septembre 2018** : invitation à Madame l'infirmière conseillère technique du recteur et à Monsieur le médecin conseiller technique du recteur pour intervenir au début des enseignements destinés aux étudiants des différentes filières d'Aix-Marseille université, faculté des sciences médicales et paramédicales de Marseille ;
- **Octobre 2018** : transmission des informations colligées auprès des établissements volontaires à la Faculté, aux IFSI et à l'ARS, sous forme d'un tableau de bord ; Présentation de l'organisation du service sanitaire des étudiants des facultés à l'assemblée des infirmières de l'Education Nationale par les coordonnateurs du service sanitaire au sein des facultés.



- **Novembre 2018** : publication sur le site Internet Eduscol du « guide à l'attention des chefs d'établissements et des inspecteurs de l'Education nationale », comportant un modèle de convention pour chaque étudiant en service sanitaire ; Travail de localisation par les Facultés et les IFSI des équipes d'étudiants dans les établissements de l'éducation nationale ;
- **Février-avril 2019** : service sanitaire effectué par les étudiants de la Faculté des sciences médicales et paramédicales, de la faculté de pharmacie et de la faculté d'odontologie dans les établissements scolaires. Les étudiants des IFSI ont opté pour un calendrier différent, variable selon les Instituts et réparti tout au long de l'année ;
- **Mai 2019** : évaluation dans les facultés des étudiants en médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique et de kinésithérapie (AMU) ;
- **Mai 2019** : questionnaire envoyé aux établissements pour obtenir des données sur le service sanitaire effectué et connaître les intentions de l'établissement d'accueillir à nouveau des étudiants à la rentrée scolaire 2019.

## Les établissements d'enseignement supérieur acteurs du service sanitaire dans la région académique

### Universités :

- Aix-Marseille Université : faculté des sciences médicales et paramédicales, faculté de pharmacie, faculté d'odontologie de Marseille ;
- Université de Nice Sophia Antipolis, facultés de médecine et de chirurgie dentaire de Nice.

### Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) :

- **Département des Alpes-de-Haute-Provence (04) :**
  - IFSI du centre hospitalier (CH) de Digne-les-Bains.
- **Département des Hautes-Alpes (05) :**
  - IFSI du CH de Briançon,
  - IFSI du CH intercommunal des Alpes du Sud de Gap.
- **Département des Alpes-Maritimes (06) :**
  - IFSI IFAS du CH de Cannes,
  - IFSI du CH de Menton,
  - IFSI Croix-Rouge Française de Nice,
  - IFSI du CHU de Nice,
  - IFSI Association Hospitalière Sainte-Marie de La Gaude.
- **Département des Bouches-du-Rhône (13) :**
  - IFSI Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille (AP-HM) Centre-Capelette de Marseille,
  - IFSI AP-HM Hôpital Nord de Marseille,
  - IFSI AP-HM Sud Hôpital Sainte-Marguerite de Marseille,
  - IFSI du CH Montperrin d'Aix-en-Provence,

- IFSI Hôpital Joseph Imbert du CH d'Arles,
  - IFSI du CH Edmond Garcin d'Aubagne,
  - IFSI de la Croix-Rouge Française de Marseille,
  - IFSI du CGD de Marseille,
  - IFSI La Blancarde de Marseille,
  - IFSI Association Saint-Jacques Ecole SSP de Marseille,
  - IFSI du CH de Martigues,
  - IFSI du CH de Salon-de-Provence.
- **Département du Var (83) :**
    - IFSI de Toulon - Sites de La Garde, Brignoles, Draguignan et Saint-Raphaël,
    - IFSI Croix-Rouge Française d'Ollioules.
  - **Département du Vaucluse (84) :**
    - IFSI du GIPES d'Avignon et du Pays de Vaucluse.

## La répartition des étudiants en 2018-2019

Dans la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, le service sanitaire a été mis en place grâce à la mobilisation de près de 3 500 étudiants des universités et des instituts de formation des soins infirmiers, répartis comme suit :

- majoritairement dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat\* (écoles élémentaires, collèges et lycées) ;
- dans les établissements de l'enseignement supérieur (IUT, ESPE, UFR, écoles d'ingénieur et de commerce, ...) ;
- dans diverses autres structures (CCAS, IME, EPAHD, unités de soins, ...).

Plus de 550 lieux d'accueil dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont bénéficié de ces interventions :

Nombre d'écoles et d'établissements scolaires concernés	Académie d'Aix-Marseille	Académie de Nice
Ecoles*	134	143
Collèges*	84	65
Lycées*	62	35
Structures de l'enseignement supérieur**	3	26
Autres***	19	12
<b>Total</b>	<b>559</b>	

\*Ecoles, collèges, lycées : publics et privés sous contrat ;

\*\*Etablissements de l'Enseignement supérieur: IUT, ESPE, UFR, écoles d'ingénieurs et de commerce, ...

\*\*\*Autres : CCAS, IME, EPAHD, unités de soins, ...

## Les objectifs et les perspectives envisagés pour 2019-2020

- étendre le nombre d'établissements scolaires des zones rurales et ceux relevant de l'éducation prioritaire notamment sur la ville de Marseille ;
- développer les échanges entre les différents acteurs de formation et d'accueil pour préparer l'accueil des étudiants ;
- développer les échanges entre les différents acteurs de formation pour élargir le caractère interprofessionnel des équipes d'étudiants ;
- développer les liens avec les acteurs et les partenaires de prévention du territoire en organisant une réunion par département en présence de l'ARS (délégation départementale), de l'Education nationale, du CoDES, des IFSI et des facultés du territoire
- compléter certaines formations des étudiants, notamment sur les techniques d'animation de groupe spécifiques à chaque thématique.

Ces perspectives seront enrichies des échanges qui pourront avoir lieu lors du séminaire et à travers les bilans en cours de réalisation dans chacune des institutions.



**RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**